



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT VINCENT DE BOISSET**

SÉANCE DU MARDI 20 JANVIER 2026

Convocation en date du 13 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13

Étaient présents : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

Était absent : Loïc GILLET

Pouvoir déposé : en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

Secrétaire de séance : Sonia DEVOUASSOUD

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05. Il indique que Pascale HOULÈS-THOMARAT accusera un peu de retard.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2025. Après quelques corrections orthographiques et fautes de frappe, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie les élus et agents pour leur participation à la cérémonie des vœux et notamment la mise en place de la salle, son rangement ainsi que la préparation des amuse-bouche et le service.

Arrivée de Madame Pascale HOULÈS-THOMARAT à 20h08.

Monsieur le Maire indique qu'un incident a eu lieu ce matin avec le conducteur du bus scolaire qui a endommagé le muret de la propriété de Madame Marie-Christine JOANIN et Monsieur Matthieu ROY, située à l'angle du Chemin de la Croix Duret et de la Route des Hauts de Saint-Vincent. L'impact a fait exploser la vitre de porte arrière, ce qui n'a pas empêché le conducteur de poursuivre son trajet. Alerté par une parente d'élève, Monsieur le Maire a transmis photos et vidéos à la direction générale de Roannais Agglomération en charge des transports scolaires.

Il apparaît qu'il s'agit d'un chauffeur confirmé mais nouvellement embauché, mais qui avait repéré le circuit en amont.

Monsieur le Maire fait le point sur les demandes d'urbanisme qui ont été instruites depuis le dernier conseil :

- deux certificats d'urbanisme dont l'un pour la vente d'une maison,
- deux déclarations préalables ont reçu un avis favorable, l'une pour la pose de panneaux photovoltaïques et la seconde pour la construction d'une piscine.

Quatre déclarations préalables sont en cours d'instruction : une division d'une unité foncière, une extension d'habitation de 35 m², une pose de panneaux photovoltaïques et une conjointe portant sur l'installation d'un abri de jardin et d'une pergola.

Monsieur le Maire indique que, chaque année, les communes doivent établir un état récapitulatif des indemnités versées avec présentation de cet état en séance de l'assemblée délibérante. A cet effet, il donne lecture des indemnités perçues par les élus en 2025 :

Hervé DAVAL, Maire	15 291,12 € bruts
Sonia DEVOUASSOUD, Conseillère déléguée	2 037,12 € bruts
Karine MATHEY, Adjointe	4 069,44 € bruts
Patrick PEDRINI, Adjoint	4 069,44 € bruts
Jacques SERRAILLE, Adjoint	4 069,44 € bruts

L'ordre du jour est abordé.

1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur le Maire rappelle que toutes les décisions prises par le Maire en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal font l'objet d'un rapport en conseil municipal.

Ainsi, Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises :

N° DM 2025-118 : Service technique – Commande de GNR

Le Maire décide :

- De commander auprès de l'entreprise DYNEFF sise 20 Boulevard Eugène DERUELLE 69003 LYON, la fourniture et la livraison de 1 500 litres de GNR, pour un montant total de 1 160,40 € HT, soit 1 740,60 € TTC.

N° DM 2025-119 : Cartographies – Bloc-plans détachables A3

Le Maire décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise PLANISPHERA sise 510 rue Raymond POINCARÉ 42 153 RIORGES, pour la fourniture de 600 bloc-plans détachables en format A3, pour un montant total de 430 € net.
-

N° DM 2025-120 : Bâtiments communaux – Organigramme des clés

Le Maire décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise AU FORUM DU BÂTIMENT, sise 221 Route de Charlieu 42 300 ROANNE, pour la fourniture d'un organigramme de clés portant sur l'ensemble des bâtiments communaux, pour un montant total de 6 273,21 € HT, soit 7 527,85 € TTC.
-

N° DM 2025-121 : Cimetière – Plaque Jardin du Souvenir Pierre SAYET

Le Maire décide :

- D'approuver le devis des pompes funèbres OGF sises 4 rue du Clos Marquet, ZI Stelytec 42 400 SAINT-CHAMOND, pour la fourniture, la gravure et la pose au jardin du souvenir, d'une plaque mémoire en bronze (selon les caractéristiques suivantes : plaque gravée en haut-relief avec contour souligné par un encadrement de 5 mm de largeur, bronze patiné teinte noire, dimensions 11 x 7,5 cm, épaisseur totale 7 mm) mentionnant les inscriptions suivantes :

SAYET Pierre
Président de la FNACA
1940-2025

pour un montant de 141,67 € HT, soit 170 € TTC.

N° DM 2026-001 : École – Prélèvement de légionelles

Le Maire décide :

- D'approuver l'avenant du laboratoire TERANA, sis 20 Rue Aimé Rudel 63370 LEMPDES, pour le prélèvement des légionelles sur deux systèmes de production d'eau chaude à l'école, pour un montant total de 163,40 € HT, soit 196,08 € TTC.
-

N° DM 2026-002 : Mairie – Fournitures administratives

Le Maire décide :

- De commander à l'entreprise BUROTECH, sise Avenue de l'Île Brune 38 120 SAINT ÉGRÈVE, des fournitures administratives, pour un montant total de 209,02 € HT, soit 250,82 € TTC.
-

N° DM 2026-003 : Service technique – Sel de déneigement

Le Maire décide :

- De commander à l'entreprise SORODIAB sise 401 Route de Vivans 42 310 LA PACAUDIÈRE, 6 tonnes de sel de déneigement en big bag de 500 kg, pour un montant total négocié de 1 164,00 € HT, soit 1 396,80 € TTC.
-

N° DM 2026-004 : Vie municipale – Livrets « Votre Commune – Comprendre son rôle et son fonctionnement »

Le Maire décide :

De commander, auprès des éditions PROST sises 46 rue Garibaldi 69 006 LYON, 20 livrets « Votre Commune – Comprendre son rôle et son fonctionnement » à destination des futurs élus municipaux et afin de laisser quelques exemplaires à la disposition du public en mairie et à la bibliothèque, pour un montant total de 99 € HT, soit 104,45 € TTC.

2. État – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 pour la réfection de la toiture de l'église

Monsieur le Maire rappelle que des devis ont été réalisés pour la réfection de la toiture de l'église. Au total, les deux devis les travaux sur la charpente et sur la toiture, s'élèvent à 50 005,20 € HT, soit 60 006,24 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026, aussi, il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération :

DÉPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Travaux relatifs à la charpente	5 120,00 €	DETR (70 %)	35 003,54 €
Travaux relatifs à la toiture	44 885,20 €	Autofinancement (30 %)	15 001,56 €
TOTAL	50 005,20 €	TOTAL	50 005,20 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de réfection de la toiture de l'église, estimé à 50 005,20 € HT, soit 60 006,24 € TTC ;**
- **Approuve le plan de financement exposé ;**
- **Dit que les dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2026 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.**

3. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire rappelle le départ de l'agent technique particulièrement en charge des espaces verts, dans le cadre d'une disponibilité pour convenances personnelles. Au vu de cette absence, il suggère de réorganiser le service technique pour davantage s'adapter aux besoins de la commune. En effet, au fil des années, les espaces verts, historiquement importants, ont connu une rationalisation avec l'évolution des méthodes : maîtrise du 0 phytosanitaire, plantations de végétaux moins gourmands en entretien, pâturage d'animaux notamment. Parallèlement, les bâtiments communaux, en raison de leur usage plus conséquent, nécessitent un entretien renforcé et pour certains, plus régulier. Aussi, Monsieur le Maire propose de :

- Supprimer un emploi à temps complet d'agent de service polyvalent en milieu rural,
- Créer un emploi à temps complet d'agent d'entretien.

Le Centre de Gestion de la Loire (CDG42) a émis un avis favorable pour ces deux modifications : suppression et création de poste.

Aussi, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs dont la dernière version avait été entérinée le 1^{er} juillet 2025.

Monsieur le Maire donne lecture de l'actuel tableau des effectifs et de la situation future proposée :

SITUATION ACTUELLE										
EMPLOIS						EFFECTIFS				
Date de délibération*	Fonction	Durée hebdo.	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut *1	sa situation *2	Durée hebdo.	Temps partiel
01/07/2025	Chargé d'accueil et de communication	35h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	titulaire	en fonction	35h	
14/01/2025	Secrétaire de mairie	35h	adm	A	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	Attaché	titulaire	en fonction	35h	
14/01/2025	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	20h	soc	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	contractuel	en fonction	20h	
02/04/2024	Responsable du service technique	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	titulaire	en fonction	35h	
14/11/2023	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	
24/02/2021	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C2)	titulaire	en fonction	35h	
02/04/2024	Agent de restauration et d'entretien	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	

SITUATION FUTURE AU 15 JUIN 2026										
EMPLOIS						EFFECTIFS				
Date de délibération*	Fonction	Durée hebdo.	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut ^{*1}	sa situation ^{*2}	Durée hebdo.	Temps partiel
01/07/2025	Chargé d'accueil et de communication	35h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	titulaire	en fonction	35h	
14/01/2025	Secrétaire de mairie	35h	adm	A	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	Attaché	titulaire	en fonction	35h	
14/01/2025	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	20h	soc	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	contractuel	en fonction	20h	
02/04/2024	Responsable du service technique	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	titulaire	en fonction	35h	
20/01/2026	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (C3)	titulaire	Mise en disponibilité pour convenances personnelles		
24/02/2021	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C2)	titulaire	en fonction	35h	
02/04/2024	Agent de restauration et d'entretien	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	
20/01/2026	Agent d'entretien	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (C3)	titulaire	A recruter	35h	

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, au vu de l'avis favorable émis par le comité social territorial du Centre de gestion de la Loire, décide :

- de supprimer un emploi à temps complet d'agent de service polyvalent en milieu rural,
- de créer un emploi à temps complet d'agent d'entretien,
- d'adopter le présent tableau des effectifs :

SITUATION FUTURE AU 15 JUIN 2026										
EMPLOIS						EFFECTIFS				
Date de délibération*	Fonction	Durée hebdo.	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut ^{*1}	sa situation ^{*2}	Durée hebdo.	Temps partiel
01/07/2025	Chargé d'accueil et de communication	35h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	titulaire	en fonction	35h	
14/01/2025	Secrétaire de mairie	35h	adm	A	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	Attaché	titulaire	en fonction	35h	
14/01/2025	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	20h	soc	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	contractuel	en fonction	20h	
02/04/2024	Responsable du service technique	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	titulaire	en fonction	35h	
20/01/2026	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (C3)	titulaire	Mise en disponibilité pour convenances personnelles		
24/02/2021	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C2)	titulaire	en fonction	35h	
02/04/2024	Agent de restauration et d'entretien	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	
20/01/2026	Agent d'entretien	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (C3)	titulaire	A recruter	35h	

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

4. Centre de Gestion de la Loire – Avenant n°2 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers retraite des agents CNRACL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 décembre 2022, le conseil municipal a décidé de confier au Centre de Gestion de la Loire, l'établissement des dossiers de retraite des agents relevant du régime de la CNRACL. Par délibération en date du 09 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé un premier avenant consistant à acter l'évolution de la délégation faite au Centre de Gestion de la Loire pour s'adapter aux nouveaux services de la plateforme informatique sur laquelle les agents travaillent (Pep's).

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion a restructuré son offre relative aux prestations « retraite » pour proposer un meilleur service au prix le plus juste afin de garantir l'équilibre financier de la structure. Aussi, il est proposé d'approuver l'avenant n°2 qui s'accompagne d'une modification des tarifs en vigueur.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire :**

Entre les soussignés :

La Commune de Saint-Vincent-de-Boisset, 135 Route de la Mairie 42120 SAINT-VINCENT-DE-BOISSET,

Représentée par son maire, Monsieur Hervé DAVAL,

Dûment autorisé par une délibération du (conseil municipal/conseil d'administration) n°2026-03 du 20 janvier 2026,

Ci-après dénommée « Commune de Saint-Vincent-de-Boisset »

D'une part,

Et

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire, situé 24 rue d'Arcole à Saint-

Etienne,

Représenté par son président Yves NICOLIN, dûment autorisé par délibération du 16 décembre 2025.

Ci-après dénommé « CDG 42 »

D'autre part,

DISPOSITIONS COMMUNES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2022-10-26/05 du 26 octobre 2022 du Centre de gestion de la Loire relative à la nouvelle convention retraite avec les collectivités et établissements publics affiliés ;

Vu la convention 2023-2026 relatives à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 42 ;

PREAMBULE

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont des établissements publics départementaux au service des employeurs territoriaux. Dirigés par un conseil d'administration composé d'élus des collectivités territoriales et des établissements publics, ils apportent leurs ressources et expertise aux acteurs de la gestion des ressources humaines des collectivités locales.

Article 1 – Objet de la convention

Le Centre de gestion de la Loire a décidé de faire évoluer ses prestations en matière de retraite. Le développement de nouvelles missions s'accompagne également d'une modification des tarifs en vigueur.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2026, des modifications doivent intervenir au niveau de la délégation faite au CDG, dans le cadre de la convention CNRACL 2023-2026.

Désormais, les prestations proposées sont les suivantes :

- ✓ **Réalisation complète d'un dossier de liquidation sans estimations préalable**
- ✓ **Réalisation complète d'un dossier de retraite progressive**
- ✓ **Réalisation complète d'un dossier de liquidation invalidité**
- ✓ **Réalisation complète d'un dossier de liquidation avec estimation préalable**
- ✓ **Réalisation complète d'un dossier d'estimation préalable**
- ✓ **Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec**
- ✓ **Droit à l'information (cohortes)**
- ✓ **Le compte individuel retraite pour mise à jour de la carrière**
- ✓ **La correction des anomalies remontant des DSN sur les comptes individuelles CNRACL des agents**
- ✓ **Les entretiens retraite individuels avec les agents au sein de la collectivité (vacation 3 heures)**
- ✓ **Les séances d'apprentissage / de pratique professionnelle / d'approfondissement des connaissances (en 1/2 journée ou journée complète)**
- ✓ **Réunion d'information à destination des actifs (1/2 journée).**

Article 2 – Conditions financières

La collectivité ou l'établissement prendra en charge les frais d'intervention du CDG 42 selon un tarif établi par prestation. Ce tarif a été fixé comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 par la délibération du Conseil d'administration du CDG 42 du 16 décembre 2025 :

- ◆ **Réalisation complète d'un dossier de liquidation sans estimations préalable 250 €**
- ◆ **Réalisation complète d'un dossier de retraite progressive 200 €**
- ◆ **Réalisation complète d'un dossier de liquidation invalidité 250 €**
- ◆ **Réalisation complète d'un dossier de liquidation avec estimation préalable 125 €**
- ◆ **Réalisation complète d'un dossier d'estimation préalable 125 €**
- ◆ **Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec 150 €**
- ◆ **Droit à l'information (cohortes) 75 €**
- ◆ **Compte individuel retraite pour mise à jour de la carrière 75 €**
- ◆ **La correction des anomalies remontant des DSN sur les comptes individuelles CNRACL des agents 50 €**
- ◆ **Les entretiens retraite individuels avec les agents au sein de la collectivité (vacation 3 heures pour 6 agents maximum) 500 €**
- ◆ **Les séances d'apprentissage / de pratique professionnelle / d'approfondissement des connaissances (en 1/2 journée ou journée complète) 300 € la 1/2 journée ou 500 € la journée**
- ◆ **Réunion d'information à destination des actifs (1/2 journée) 200 €**

Article 3 – Durée de la convention

Le présent avenant à la convention est conclu pour la durée prévue dans la convention soit jusqu'au 31 décembre 2026. L'avenant prend effet à compter de sa signature par les parties concernées.

Article 4 – Modification de la convention

Toute modification susceptible d'intervenir en raison notamment d'une évolution du contexte législatif ou réglementaire ou d'une évolution du contenu des missions proposées par le Centre de Gestion donnera lieu à l'approbation d'un avenant dans les mêmes formes que l'approbation de la présente convention.

Article 5 – Conditions d'exercice des missions

De manière générale, toutes facilités doivent être accordées au CDG 42 pour l'exercice de cette mission. Pour bénéficier des prestations de la convention, les collectivités doivent donner délégation au CDG via Pep's.

La collectivité s'engage à fournir au CDG 42 tous les justificatifs nécessaires pour l'accomplissement de cette mission et à lui communiquer toutes les informations qui lui parviendraient directement de la CNRACL (cf. annexes).

En cas d'annulation d'une prestation par la collectivité, les dossiers en cours de traitement lui seront retournés et facturés intégralement.

Pour des raisons de responsabilité, lorsque la collectivité délègue un dossier au CDG 42, elle s'engage expressément à ne plus intervenir sur ce dossier.

Article 6 – Juridiction compétente

Les parties s'engagent, en cas de difficulté dans l'application de la convention, à privilégier toute solution amiable.

Toutefois les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69003 LYON, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document se rapportant à l'exécution de la présente.**

5. Redéfinition des règles d'adhésion au Comité National des Actions sociales (CNAS)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 décembre 2010, le conseil municipal a décidé d'adhérer au Comité National des Actions Sociales (CNAS) au profit des agents titulaires et non titulaires employés pour une durée minimale d'un an, afin qu'ils bénéficient de différentes prestations sociales. La délibération initiale étant imprécise concernant le sort des agents retraités, il convient aujourd'hui de définir si les agents retraités de la collectivité peuvent bénéficier ou non de ce dispositif.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 02 décembre 2025, à l'unanimité, les membres n'ont pas souhaité verser une contribution pour les agents placés en disponibilité pour convenances personnelles.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide que les agents titulaires et contractuels dès lors qu'ils sont employés pour une durée minimale d'un an, sont éligibles,**
- **Décide que les agents placés en disponibilité pour convenances personnelles et que les agents retraités ne sont pas éligibles,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.**

6. Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Monsieur le Maire indique que lors du 107^{ème} Congrès des maires de France, l'Association des Maires de France (AMF) a fait des propositions concrètes pour réaffirmer que la liberté locale est incontournable pour le pays et qu'elle ne peut exister sans des garanties juridiques et financières. Aussi, l'AMF propose de marquer le soutien local en adoptant une motion de soutien sur les finances et les libertés locales.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la présente motion de soutien sur les finances et les libertés locales :**

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un État toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

À l'occasion du 107^{ème} Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. La commune de Saint-Vincent-de-Boisset partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- *La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'État ou d'une autre collectivité ;*
- *L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;*
- *La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.*

La commune de Saint-Vincent-de-Boisset s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur :

- *Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;*
- *Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes ;*
- *Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.*

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'État doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- *La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;*
- *La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;*
- *La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;*

- *La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;*
- *La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;*
- *La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.*

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un État fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.**

7. Débat d'orientations budgétaires

Jacques SERRAILLE, adjoint en charge des finances, reprend les éléments présentés lors du dernier conseil municipal et précise qu'ils ont été revus à la marge. En effet, les restes à réaliser ont été adaptés selon les dernières dépenses réalisées au 31 décembre 2025 et quelques projets de dépenses ont été ajoutés pour 2026.

RESTES A REALISER 2025 :	132 731,64 €
Engazonnement des allées du cimetière :	43 497,60 €
Garde-corps Logements locatifs :	4 346,40 €
Avant projet étude aménagement Caves Chamary :	480,00 €
Terrain multisports :	57 780,00 €
Terrassement Terrain multisports :	16 085,69 €
12 arceaux à vélos :	2 865,60 €
Organigramme :	7 527,85€
Arbre don d'organes :	148,50 €

Jacques SERRAILLE indique que le garde-corps est en cours de fabrication et peut être même en cours de peinture. Il devrait être posé courant février.

PROJETS 2026 (1/3)

Contrôles règlementaires Bâtiments communaux :	2 268,00 €
Contrôles règlementaires Aires de jeux :	1 000,00 €
Fin étude Aménagement caves Chamary :	4 440,00 €
Maîtrise d'œuvre Aménagement Caves Chamary : (4% des travaux)	2 400,00 €
Aménagement Caves Chamary :	60 000,00 €
Programme Voirie 2026 – Impasse des raisins :	9 570,00 €
Programme Voirie 2026 – Enrobé Douves :	54 000,00 €
Plateau ralentisseur Douves :	23 599,50 €
Traitement charpente Église (LAMBERT) :	6 144,00 €
Couverture et Zinguerie Église (SERRAILLE) :	53 862,24 €
Menuiseries Maison des sœurs et chaufferie SDF (LASSAIGNE) :	13 296,86 €
Aménagement cour du bas École, 2027 ?	
Aménagement piétonnier le long du Rhins, sur les délaissés de voirie sous le château	5 000,00 €
Aménagement abords de l'étang	

PROJETS 2026 (2/3)

Étude interne aménagement entrée Grange et logements	
Étude aménagement Chemin des Vendangeurs :	3 000,00 €
Tôles d'habillage Grange :	400,00 €
Travaux Logement locatif T4 droite :	2 500,00 €
Réfection en interne plafond sacristie église :	500,00 €
Étude requalification site DANSARD :	18 000,00 €
Travaux internes toiture école : (peinture des noues + aménagement accès cuisine notamment) :	3 000,00 €
Abrivoyageurs près de l'école + dalle béton :	7 000,00 €
Tables Grange Chamary ?	
Travaux Parc Château : plantations, réfection portail ?	
Externalisation d'une partie de l'entretien des espaces verts ?	15 000,00 €
Filtres CTA Grange & École :	2 000,00 €
Panneaux Plan Parc (x2) :	1 000,00 €
Locations engins de chantier : (budget moyen annuel des années 2024 & 2025)	6 500,00 €

Jacques SERRAILLE rappelle que les montants mentionnés en rouge sont des estimatifs.

Après échanges avec le service technique, plutôt qu'une externalisation d'une partie des missions liées à l'entretien des espaces verts, il sera fait appel, comme en 2022 et 2023, aux services de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de l'ADAPEI de Riorges, à raison d'une journée par semaine sur la période d'avril à octobre 2026. En fonction des nécessités, il sera également proposé un emploi d'été pour un jeune étudiant. L'enveloppe prévisionnelle de 15 000 € sera donc moindre.

PROJETS 2026 (3/3)	
Poteau incendie Mairie :	5 000,00 €
Pièges à chenilles :	3 000,00 €
Budget « actions sociales » :	3 000,00 €
Reliure Registres délibérations 2022-2025 :	448,80 €

DEPENSES DEBUT 2026	
Sel de déneigement (6 tonnes) :	1 396,80 €
Gazole non routier (GNR) :	1 739,44 €
Réparation chaudière Grange de la Chamary :	?
Admissions en non valeurs (locations salle des fêtes) :	600,50 €

Lionel GIRAUD précise que le poteau incendie situé devant la mairie présente un débit d'un bar seulement, alors que, selon les normes en vigueur, le double de débit est désormais requis. Il explique qu'un remplacement à l'identique, qui ne serait donc toujours pas aux normes car c'est la conduite sur laquelle est piquée le poteau qui est sous-dimensionnée, est estimé à 4 000 € TTC.

Il ajoute que le poteau qui protège la Grange de la Chamary n'est pas conforme non plus. Aussi, la création d'un poteau incendie dans l'angle du parking de l'Allée des Chênes, piqué sur une autre canalisation permettrait de disposer d'un poteau aux normes. Cette opération, création d'un poteau et dépose du poteau devant la mairie, est estimée à 8 000 € TTC. Les services du SDIS seront sollicités pour savoir si, avec les étangs présents en contrebas de la mairie, le poteau devant la mairie peut être supprimé.

Sur l'ensemble de la commune et pour les 22 poteaux recensés, 4 sont à remplacer, l'idée serait d'un budgéter un par an afin de lisser la dépense globale.

Jacques SERRAILLE poursuit en présentant un état des demandes de subventions en cours :

SUBVENTIONS	
Perçue :	
• Amendes de police : mode doux Tonnelier :	18 216 €
En attente de versement :	
• Voirie 2025 (Rainettes et Haut de Saint-Vincent) :	15 000 €
• DETR (renaturation cour école) :	21 216,88 €
Versements à demander :	
• Solidarité 2025 (allées du cimetière) :	7 000 €
En attente de retour :	
• Région (terrain multisports)	
• Région (renaturation cour école)	
• Amendes de police (plateau route de la Mairie)	
• Voirie (impasse des raisins et route de la Mairie) :	15 000 €
• Solidarité (terrain multisports) :	7 000 €
• Etat (toiture église)	

8. Point sur les différentes commissions municipales et intercommunales

Vie scolaire : Le prochain conseil d'école se réunira jeudi 5 février 2026. Karine MATHEY et Sophie VACHOT y participeront.

Animations sociales :

Colis distribués aux seniors : Comme chaque année, les seniors bénéficiaires des colis ont fait de bons retours. Karine MATHEY communique le prix d'un colis pour une personne seule : 16,20 € TTC (contre 19 € l'an dernier) et celui pour les couples : 28,50 € TTC (contre 27 € l'an dernier). Comme de tradition depuis plusieurs années, il s'agit de produits locaux, de qualité et bien appréciés.

Ateliers « Estime de soi » : Karine MATHEY indique qu'une conférence sur l'estime de soi à destination particulièrement des jeunes seniors, aura lieu à la salle des fêtes le jeudi 28 mai 2026. Elle sera suivie de 4 séances d'ateliers et est organisée conjointement par Roannais Agglomération et le régime de retraite AGRIRC-ARRCO.

Animation musicale : En partenariat avec le conservatoire, un temps de danse hip-hop sur musique baroque aura lieu mardi 3 février à 19h à la salle de sports. L'évènement est gratuit. Karine MATHEY rappelle qu'à l'initiative de Roannais Agglomération, les communes de l'ancien périmètre intercommunal du Pays de Perreux ont été sollicitées pour accueillir des animations. Il est également souligné les besoins importants du conservatoire pour la tenue d'une telle manifestation : mise à disposition des agents techniques, nécessité de matériels (bancs, chaises notamment), etc.

Miel communal : Karine MATHEY rappelle que des pots de miel de 250 et 500 grammes sont disponibles à la vente au prix de 5 € et 10 €.

Travaux :

Plan de charge du service technique : Jacques SERRAILLE informe que les agents seront mobilisés pendant les vacances de février pour procéder aux travaux qui devraient permettre de limiter les fuites en toiture de l'école. Ils sont chargés d'installer une couverture sur le plan incliné donnant accès à la cuisine, en remplacement des brise-soleils peu efficaces. À réception de l'organigramme complet des clés, prévu mi-février, ils remplaceront les serrures, avec pour priorité l'école. Karine MATHEY rappelle de bien prévenir le responsable de la Soupe au caillou qui occupe l'établissement pendant les vacances.

Autres travaux : Un tractopelle sera loué pour aménager les abords du terrain multisports. Les fixations des ganivelles bordant les douves seront reprises et renforcées à l'aide d'un enfonce pieux. Un petit portail sera installé pour remplacer la corde située devant l'entrée du château mais volée à 2 reprises. Enfin, les espaces où les végétaux n'ont pas poussé seront enherbés, de façon à faciliter les opérations d'entretien avec un passage à la tondeuse. Pour les autres espaces et limiter le désherbage, Virginie CUOQ suggère la plantation de bulbes ou de jachères fleuries.

Au sujet des douves, l'entreprise CHARTIER interviendra au mois de mars pour reprendre le muret et les joins qui ont mal été réalisés.

Terrain multisports : Patrick PEDRINI indique que la pelouse synthétique sera posée d'ici 2 à 3 semaines par l'entreprise PJA qui intervient en tant que sous-traitant pour l'entreprise ESA. Cela nécessite néanmoins que le temps soit beau et sec pendant plusieurs jours au préalable de la pose.

Éric FEUGÈRE demande que le chemin créé entre le terrain multisports et le terrain de basket 3x3 reste tel qu'il est actuellement, c'est-à-dire, sans aménagement futur avec la pose de bordures. En effet, cet espace permettra d'accueillir des joueurs lors de concours de boules car les espaces sont déjà limités. De plus, les machines permettant l'entretien circuleront de la même manière.

Voirie : Patrick PEDRINI fait état de la demande de prix qu'il a formulé pour l'installation de panneaux « Stop » Route du bourg lorsque l'enrobé le long des douves sera refait et le plateau haut installé. Il rappelle qu'un étranglement sera créé au milieu de la descente, sur la partie la plus plane.

Finances : Jacques SERRAILLE indique que la trésorerie s'établissait à 315 000 € le 19 janvier 2026.

9. Questions diverses

Portique entrée de commune : Il sera demandé au comité des fêtes de retirer le drapeau apposé sur le portique d'entrée de la commune, annonçant le bal des jeunes. En termes d'image, cet affichage porte préjudice tant à l'association qu'à la commune.

Barnums offerts par la Région : L'opération a rencontré un grand succès et de nombreuses demandes ont été formulées par les communes. Saint-Vincent-de-Boisset n'a pas été destinataire de cette opportunité et lorsque Monsieur le Maire s'est manifesté, il était déjà trop tard. Une autre opération de ce type devrait avoir lieu en 2026.

Prochain conseil communautaire : Monsieur le Maire rappelle qu'il est fixé au mardi 03 mars et il s'agira du dernier de la mandature, avec principalement le vote du budget 2026.

Église : Monsieur le Maire indique qu'il adressera un courrier au diocèse regrettant qu'aucune cérémonie de baptêmes ou funérailles ne puissent avoir désormais lieu à Saint-Vincent malgré les demandes de familles. Il n'est plus envisageable de continuer à entretenir ce patrimoine, à réaliser des travaux conséquents de rénovation et à payer les charges courantes afférentes pour la tenue de 5 messes dans l'année.

DCM2026-01	Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 pour la réfection de la toiture de l'église	
DCM2026-02	Modification du tableau des effectifs	

DCM2026-03	Avenant n°2 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers de retraite des agents CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire	
DCM2026-04	Redéfinition des règles d'adhésion au Comité National des Actions Sociales	
DCM2026-05	Motion de soutien sur les finances et les libertés locales	

Le secrétaire de séance,
Sonia DEVOUASSOUD

Le Maire,
Hervé DAVAL

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.